

08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Addendum à l'accord de coopération relatif au développement de la nouvelle application de gestion des résultats électoraux

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'addendum à l'accord de coopération du 3 novembre 2015 en vue du développement commun d'une nouvelle application de gestion des candidatures et de transmission des résultats électoraux.

L'accord de coopération de 2015 réglait notamment la répartition financière, entre les parties prenantes, des coûts de développement initiaux de l'application « Martine ». L'article 6 de cet accord de coopération prévoit que la maintenance évolutive de l'application est à charge de chaque Partie suivant l'élection pour laquelle elle est compétente.

En prévision des élections simultanées (Parlement européen – Chambre – Régions/Communautés) de mai/juin 2024 et des élections locales d'octobre 2024, les administrations fédérales, régionales et communautaires préparent les modifications évolutives nécessaires pour ces scrutins. Tout comme pour le développement initial de l'application « Martine », il y a un intérêt évident à répartir le coûts des évolutions communes de cette application entre les différentes Parties à l'accord de coopération. Ceci permet en effet des économies d'échelle pour chaque partenaire. Un projet d'addendum à l'accord de coopération initial de 2015 a donc été rédigé afin de définir la clé de répartition entre les Parties pour des commandes communes de maintenance évolutive de l'application « Martine ».

Le projet d'addendum est soumis au Comité de Concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre, chargé des Affaires étrangères et des Affaires européennes
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be